
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 20 août 2008 à 9 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire
M. Claude Dauphin, Président du comité exécutif
Mme Francine Senécal, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sammy Forcillo, Vice-président du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Beaudoin, Membre du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif
M. André Lavallée, Membre du comité exécutif
M. Cosmo Maciocia, Membre du comité exécutif
M. Marcel Tremblay, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Robert Cassius De Linval, Directeur principal
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE08 1538

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 20 août 2008.

Adopté à l'unanimité.

10.01

CE08 1539

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de matériel et logiciel permettant l'authentification à deux facteurs (jetons et mot de passe) dans le cadre du projet de rehaussement de la sécurité d'accès à l'information policière;
- 2- d'approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée lors de l'analyse des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1082476001

CE08 1540

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de contrôles d'accès aux sous-stations électriques de la Station d'épuration.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1083334050

CE08 1541

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public afin d'obtenir les services d'un assureur pour la gestion des garanties décès mutilations accidentels (DMA) pour l'ensemble des régimes d'assurance collective des employés actifs et retraités de la Ville de Montréal (contrat d'une durée minimale de deux (2) ans et d'une durée maximale de dix (10) ans).

Adopté à l'unanimité.

20.03 1083655001

CE08 1542

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'octroyer un contrat à Groupe Dubé et associés inc. pour l'exécution des travaux de la phase 1B (Lot QDS-1B-EG) du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles au montant de 4 578 210 \$, taxes incluses;

Quartier international de Montréal (QIM) versera les sommes requises, aux fins du présent contrat, à même le bon de commande FI84744006 et selon les termes de la convention intervenue entre la Ville et QIM confiant à ce dernier la gestion de projet du Quartier des spectacles – secteur Place des Arts (zones 1B-1C-2-3-4).

Adopté à l'unanimité.

20.04 1083827005

CE08 1543

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 180 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie (structure et génie civil) et ingénierie (électricité et mécanique) liés au projet de réfection d'enveloppe et contrôle d'accès de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'approuver trois projets d'addenda modifiant les conventions intervenues avec les firmes ci-après désignées (CE06 1344), majorant ainsi le montant total de chacun des contrats octroyés, taxes incluses, comme suit :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
Réal Paul Architecte	de 281 000 \$ à 326 000 \$;
Les consultants Geniplus inc.	de 79 000 \$ à 132 000 \$;
ABH Experts-conseils inc. / Les consultants LBCD inc.	de 46 000 \$ à 128 000 \$;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1081769010

CE08 1544

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'avenant no 1 au protocole d'entente intervenu entre la Société Immobilière du Québec (SIQ) et la Ville de Montréal (CE08 0099, modifiée par CE08 1098) pour la prise de possession anticipée d'une partie du lot 1 340 642 du cadastre du Québec en vue du début des travaux de la première phase du projet du Quartier des spectacles quant au délai d'approbation de l'emphytéose, de signature de l'emphytéose et du morcellement des terrains;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville à signer l'avenant no 1, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1084890001

CE08 1545

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de bail de courte durée entre Infinithéâtre et la Ville concernant la location du Bain Saint-Michel, pour une série de représentations de nature théâtrale, du 22 août au 10 octobre 2008, à titre gratuit, et autoriser la directrice générale adjointe au Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle à signer ce bail au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1084332004

CE08 1546

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat de la copropriété du 2850, rue du Trianon, Montréal, accorde à la Ville de Montréal, à titre gratuit, une servitude d'utilités publiques pour construire, placer, remplacer, inspecter, ajouter, exploiter, maintenir, entretenir et réparer un système d'éclairage urbain, sur deux parties du lot 3 565 058 du cadastre du Québec, situées en bordure de la rue du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, tel qu'identifiées par les lettres ABCDEA (parcelle 1) et GHKMG (parcelle 2) au plan technique no T-146 Longue-Pointe préparé par monsieur François Minoto, a.-g., le 3 août 2007, sous le numéro 3199 de ses minutes, le tout, selon les termes et conditions contenus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1074315008

CE08 1547

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat de la copropriété du 3020, rue du Trianon, Montréal, accorde à la Ville de Montréal, à titre gratuit, une servitude d'utilités publiques pour l'installation d'un système d'éclairage urbain, sur une partie du lot 3 741 675 du cadastre du Québec, située en bordure de la rue du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, tel qu'identifiée au plan technique no T-143 Longue-Pointe préparé par monsieur François Minoto, a.-g., le 3 août 2007, sous le numéro 3196 de ses minutes, le tout, selon les termes et conditions contenus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1074315011

CE08 1548

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat de la copropriété du 2750, rue du Trianon, Montréal, consent à titre gratuit à la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques pour l'installation d'un système d'éclairage urbain sur deux parties du lot 3 683 963 du cadastre du Québec, situées en bordure de la rue du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, tel qu'indiqué au plan préparé par M. François Minoto, arpenteur-géomètre, le 3 août 2007, sous le numéro 3200 de ses minutes, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1074315007

CE08 1549

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat de la copropriété du 2900, rue du Trianon, Montréal, consent à titre gratuit à la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques pour l'installation d'un système d'éclairage urbain sur des parties du lot 3 540 835 du cadastre du Québec, situées en bordure de la rue du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, tel qu'indiqué au plan préparé par M. François Minoto, arpenteur-géomètre, le 20 octobre 2007, sous le numéro 3201 de ses minutes, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1074315009

CE08 1550

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat de la copropriété du 2970, rue du Trianon, Montréal, consent à titre gratuit à la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques pour l'installation d'un système d'éclairage urbain sur deux parties du lot 3 482 596 du cadastre du Québec, situées en bordure de la rue du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, tel qu'indiqué au plan préparé par M. François Minoto, arpenteur-géomètre, le 3 août 2007, sous le numéro 3197 de ses minutes, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1074315010

CE08 1551

Il est

RÉSOLU :

de donner instruction au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la Ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage du lot 2 249 851 du cadastre du Québec, constitué d'une partie de l'ancien lot 642-144 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et de transmettre par la suite ce dossier à la Direction du Contentieux afin de compléter la procédure nécessaire et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1082551007

CE08 1552

Il est

RÉSOLU :

de donner instruction au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la Ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage des lots 2 217 617 à 2 217 639, une partie du lot 2 216 593 et sur les lots 3 026 267 à 3 026 270 du cadastre du Québec, lots et partie de lot constitués des anciens lots 440-322 et 440-348 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, et de transmettre par la suite ce dossier à la Direction du Contentieux afin de compléter la procédure nécessaire et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1082551006

CE08 1553

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 164 307 \$ pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'Action 2008 de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle, aux organismes ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux ;

Organismes	Montant
Altergo	40 000 \$
Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI)	20 000 \$
Ex Aequo	36 000 \$
Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)	4 000 \$
Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)	17 250 \$
Société Logique	47 057 \$

- 2- d'approuver six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1080770003

CE08 1554

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE08 1210 du comité exécutif recommandant au conseil d'agglomération d'approuver un projet de convention modifiant la convention de gestion de projet intervenue entre la Ville et QIM pour la phase préparatoire du Quartier des spectacles.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1081231015

CE08 1555

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 22 840 083,68 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis pour la conception des plans et devis d'aménagement des zones 1b, 2, 3 et 4 du Quartier des spectacles ainsi que la gestion de projet relativement à la réalisation de travaux préparatoires;
- 2- d'approuver, conformément aux dispositions du paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un projet de convention modifiant la convention de gestion de projet intervenue entre la Ville de Montréal et Quartier international de Montréal (QIM) (CG08 0135), par lequel QIM s'engage à fournir les services professionnels requis à cette fin, portant ainsi le montant maximal total d'honoraires à 14 602 029 \$, taxes incluses, et aux termes duquel la Ville s'engage à remettre à QIM une somme de 13 524 409 \$, taxes incluses, aux fins du paiement des experts-conseils, entrepreneurs, fournisseurs et consultants de la phase préparatoire telle que révisée, le tout conformément aux autres termes et conditions y mentionnés;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l' agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), prévue dans la résolution CG07 0412 du conseil d'agglomération en date du 25 octobre 2007, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente convention.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1081231016

CE08 1556

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 452 735 \$, taxes incluses, pour la pulvérisation/stabilisation au bitumement de chaussée d'asphalte et revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Industriel, du boulevard Saint-Jean-Baptiste au boulevard du Tricentenaire - Contrat 13 (P.R.R. 2008 – Collectrices), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Soter Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 393 735 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9549;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1084883032

CE08 1557

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec afin de collaborer à un projet pilote en rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu – secteur privé ;
- 2- de désigner le directeur de la Direction de l'habitation afin d'agir à titre de représentant officiel de la Ville dans ce projet.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1083251002

CE08 1558

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 260 000 \$ provenant du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2008 du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, vers l'arrondissement de Ville-Marie, afin de procéder au parachèvement des travaux d'aménagement intérieur de la nouvelle bibliothèque Père-Ambroise (anciennement bibliothèque Centrale-jeunes), selon la vocation familiale donnée à cette bibliothèque par le comité exécutif de la Ville de Montréal ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1081213004

CE08 1559

Vu les modifications apportées à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) par le Projet de loi 22, sanctionné le 20 juin 2008, intitulé « Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal »;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de nommer, conformément à l'article 4.1 de la Charte du comité de vérification adoptée en vertu de la résolution CM05 0357 du conseil de la Ville de Montréal, deux membres représentant les municipalités reconstituées au comité de vérification élargi;
- 2- de déclarer que le comité de vérification, créé par la résolution CM03 0738 du conseil de la Ville de Montréal, élargi pour y accueillir deux élus provenant des villes reconstituées, constitue le comité de vérification prévu à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);
- 3- de déclarer que la Charte du comité de vérification régit les activités du comité de vérification élargi.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1081711003

CE08 1560

VU les modifications apportées à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) par la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (Projet de loi 22), sanctionné le 20 juin 2008;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de modifier la Charte du comité de vérification de la Ville de Montréal adoptée le 30 mai 2005 par la résolution CM05 0357 et modifiée le 28 août 2006 par la résolution CM06 0510;
- 2- de nommer, conformément à l'article 4.1 de la Charte du comité de vérification, monsieur Claude Dauphin, membre du comité de vérification.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1081711004

CE08 1561

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 1239 décrétant un emprunt de 3 250 000 \$ pour aider à l'élargissement du boulevard de la Côte-Vertu, à l'ouest de l'autoroute A-13, conduisant à Saint-Laurent, sous la direction de la Cité de Dorval, tel qu'adopté par l'ancienne Ville de Saint-Laurent », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1072431001

CE08 1562

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du lot 3 731 871 ainsi que la réalisation d'un lien routier entre le chemin Saint-François et le boulevard de la Côte-Vertu pour la desserte des projets industriels implantés sur le territoire de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1073235001

CE08 1563

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'abroger l'article 35 de la Charte du comité de vérification de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1082988004

CE08 1564

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer, à compter du 30 juin 2008, les 24 personnes ci-dessous mentionnées à titre de policiers temporaires au Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée maximale de 1 500 heures, conformément aux mécanismes d'intégration établis ;

Liste des policiers temporaires ainsi que leur unité d'assignation :

1.	Agt 6524	BEJERMAN David	PDQ 12
2.	Agt 6576	BERTHIAUME Marc	PDQ 20
3.	Agt 5997	BOUCHER Matthew Adam	PDQ 05
4.	Agt 6116	BRACEGIRDLE Sophia	PDQ 03
5.	Agt 6181	BUJOLD Karine	PDQ 23
6.	Agt 6279	CHAPDELAIN Justin	PDQ 42
7.	Agt 5843	D'AMOUR Alexandre	PDQ 22
8.	Agt 5889	D'AVOLA Peter	PDQ 15
9.	Agt 5895	DELLA NOCE Martin	PDQ 42
10.	Agt 5945	DUGUAY Gabriel	PDQ 22
11.	Agt 6601	DUMONT Karine	PDQ 13
12.	Agt 6599	GIRARD Mathieu	PDQ 44
13.	Agt 6646	HIN Bunthan	PDQ 11
14.	Agt 6506	KYRIACOU Éric	PDQ 20
15.	Agt 6649	LACHAPELLE Jennie	PDQ 16
16.	Agt 6651	LAFLEUR Mélanie	PDQ 21
17.	Agt 6652	LEMAY Jean-François	PDQ 48
18.	Agt 6653	LESSARD Geneviève	PDQ 22
19.	Agt 6668	LESSARD Sandie	PDQ 24
20.	Agt 6582	POIRIER LAVALLÉE Marc	PDQ 01
21.	Agt 6583	RENAUD Catherine	PDQ 49
22.	Agt 6587	SHEQAR Flamur	PDQ 26
23.	Agt 6588	ST-AMOUR Maxime	PDQ 03
24.	Agt 6593	TRAHAN Geneviève	PDQ 05

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1084579008

CE08 1565

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer, à compter du 30 juin 2008, les 9 personnes ci-dessous mentionnées à titre de policiers temporaires au Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée maximale de 1 500 heures, conformément aux mécanismes d'intégration établis ;

Liste des policiers temporaires ainsi que leur unité d'assignation :

1.	Agt 6655	ALARY David	PDQ 39
2.	Agt 6656	BRAZEAU Vincent	PDQ 45
3.	Agt 6660	DESLAURIERS Simon	PDQ 20
4.	Agt 6663	GAUTHIER Stephan	PDQ 44
5.	Agt 6622	GUINDON FORTIN Caroline	PDQ 10
6.	Agt 6661	MARCOTTE Vincent	PDQ 38
7.	Agt 6662	MONIN Sergey	PDQ 48
8.	Agt 6665	NAUD Geneviève	PDQ 39
9.	Agt 6638	RUEST Nicholas	PDQ 15

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1084579007

CE08 1566

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer, à compter du 23 juin 2008, les 34 personnes mentionnées ci-dessous à titre de policiers temporaires au Service de police de la Ville de Montréal pour une durée maximale de 1500 heures, conformément aux mécanismes d'intégration établis ;

Liste des policiers temporaires ainsi que leur unité d'assignation :

1.	Agt 5957	BÉRUBÉ, Martin	PDQ 16
2.	Agt 6234	CAMPEAU, Alex	PDQ 48
3.	Agt 6268	CHABOT, David	PDQ 49
4.	Agt 6291	CHEMLOUL, Sara	PDQ 09
5.	Agt 6293	CHICOINE, Danny	PDQ 42
6.	Agt 6297	CHOUINARD LAVIGNE, Olivier	PDQ 39
7.	Agt 5744	CONSTANTINEAU, Danny	PDQ 07
8.	Agt 5695	CRIVELLO, Erick	PDQ 45
9.	Agt 6600	DUPUIS, Jérémie	PDQ 30
10.	Agt 6602	ÉMERY, Simon	PDQ 31
11.	Agt 6609	GIANNAKIS, Filippou	PDQ 26
12.	Agt 6603	GOYETTE, Marc Antoine	PDQ 07
13.	Agt 6644	HÉBERT CARRIÈRE, Patrice	PDQ 07
14.	Agt 6645	HÉROUX, Nicolas	PDQ 33
15.	Agt 6647	HOULE, Sébastien	PDQ 48
16.	Agt 6604	HUDON, Steven	PDQ 48
17.	Agt 6648	IBARRA NAVARRETE, Fabian	PDQ 45
18.	Agt 6618	JOLICOEUR YELLE, François	PDQ 27
19.	Agt 6598	LABRÈCHE PIETRONIRO, Nicolas	PDQ 45
20.	Agt 6650	LAFLAMME, Renaud	PDQ 26
21.	Agt 6597	LAPLANTE, François	PDQ 48
22.	Agt 6294	MAILLOUX, Ashlee	PDQ 20
23.	Agt 6654	MURDOCH PHELPS, Courtney	PDQ 12

24.	Agt 6546	MUYLAERT, Marc	PDQ 21
25.	Agt 6577	NOONAN, Steve	PDQ 22
26.	Agt 6581	PIPON, Dominic	PDQ 35
27.	Agt 6584	RIOUX, Carl Olivier	PDQ 20
28.	Agt 6585	ROSE, Marc-André	PDQ 44
29.	Agt 6586	ROY, Julien	PDQ 24
30.	Agt 6590	TESSIER, Marc	PDQ 22
31.	Agt 6591	THÉRIAULT, Stephen	PDQ 27
32.	Agt 6592	TOUSSAINT, Cynthia	PDQ 04
33.	Agt 6594	TREMBLAY, Maxime	PDQ 35
34.	Agt 6595	VIEL RIOUX, Christian	PDQ 21

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1084579006

CE08 1567

Il est

RÉSOLU :

de nommer, à compter du 25 août 2008, pour une durée de cinq ans, M. Mario Gisondi, au grade de directeur adjoint, au poste de chef de la direction des opérations, dans la classe salariale CD-2 des cadres de direction.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1082402003

CE08 1568

Vu les articles 85.5 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer le conseil de la ville compétent relativement à l'exploitation des lieux d'élimination de la neige, pour une période s'échelonnant jusqu'au 31 décembre 2011, à l'exception des activités d'opérations suivantes :

- opérations d'élimination de la neige;
- travaux de préparation des lieux d'élimination de la neige avant l'hiver ou entre les chargements de neige;
- travaux de nettoyage des lieux d'élimination de la neige à la fin de l'hiver;
- surveillance des lieux d'élimination de la neige;
- application des tarifs d'utilisation des lieux d'élimination de la neige.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1080274002

CE08 1569

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (05-091) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1080274003

Levée de la séance à 14 h.

Les résolutions CE08 1538 à CE08 1569 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Dauphin
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville